



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL
SEANCE DU 05 MARS 2015

Présents M. FERSINI, Bourgmestre-Président;
: MM. OZEN, GRENIER, BANCU, GEERAERTS, TAVERNINI, Echevins;
MM. VALENTIN, DAUVIN, MARIQUE, CHARLIER, STANDAERT, GROLAUX, TROTTA,
SMOLDERS, BERDOYES, MAHIEU, HUCQ, KAYA, AZZAZ, MEDINA-MERCHAN,
SIDIS, Conseillers.
F. SACRIPANTE, Directrice Générale ff.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre-Président, ouvre la séance à 19h00 et excuse
Monsieur MEDINA-MERCHAN, Conseiller PS.

Une minute de silence est observée en mémoire de Mesdames GERLACHE Henriette et
GROFILS Marie-Thérèse.

Monsieur GROLAUX, Conseiller ENSEMBLE, demande l'inscription d'un point
supplémentaire libellé comme suit :

- LE SITE COMMUNAL - WWW-AISEAU-PRESLES.BE - POUR INFORMATION

Monsieur STANDAERT, Conseiller PS, demande l'inscription d'un point supplémentaire
libellé comme suit :

- DECOMPTE ANNUEL DES COLLECTES A PUCES - POUR INFORMATION

Monsieur SIDIS, Conseiller MR, demande l'inscription de deux points supplémentaires
libellés comme suit :

**- CONSEQUENCES DES TRAVAUX A L'ECOLE DE ROSELIES - POUR
INFORMATION**

**- RECOURS AUX SANCTIONS ADMINISTRATIVES COMMUNALES ET IMPACT DE
LA LOI DU 24 JUIN 2013 SUR LA POLITIQUE COMMUNALE DE SECURITE - BILAN ET
PERSPECTIVES - POUR INFORMATION**

SEANCE PUBLIQUE

**1. 1 851.11 - AME - PLAN DE COHESION SOCIALE – RAPPORT FINANCIER 2014 –
RAPPORT ACTIVITÉS 2014 – POUR APPROBATION**

Monsieur VALENTIN, Président du Conseil de l'Action Sociale, donne les explications.

Monsieur GROLAUX, Conseiller ENSEMBLE, se réjouit que soit maintenu le Salon Santé
et Bien-être mais déplore le manque de conférences à thème, il pense qu'il y a assez de
spécialistes sur notre commune pour organiser ce genre de débat et qu'il conviendrait
de tenir compte des agendas.

Monsieur VALENTIN lui répond que la prochaine conférence est prévue et que le sujet
concerne la maladie des yeux.

Monsieur HUCQ, Conseiller ENSEMBLE, propose que la Commune de FARCIENNES soit
prise en exemple concernant les synergies pour l'emploi et pour l'insertion
professionnelle. Exemple Monsieur EMPLOI.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, signale qu'il n'a pas grand chose à ajouter si ce n'est



: qu'il se demande s'il existe une synergie politique avec le Collège dans le cadre du PCS ? Il demande également des explications concernant l'aspect financier.

Monsieur BARBIEAUX, Chef de projet, l'informe des aspects financiers du dossier.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, demande pour l'année prochaine une ventilation comptable plus détaillée qui permette de mettre en évidence la répartition entre les postes fonctionnement, personnel, aides aux partenaires... mais aussi entre les différents projets.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, lui répond qu'il sera tenu compte de cette demande.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

2. 2.073.51 - SALLES "DINS LES COURTIS" - CONTRAT DE LOCATION EN APPLICATION A PARTIR DU 1ER AVRIL 2015 - POUR APPROBATION

Monsieur BANCU, Echevin, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

3. 2.073.53 MATERIEL - DEMANDES D'APPUI LOGISTIQUE COMMUNAL DURANT L'ANNEE 2015 - SUBVENTION COMMUNALE - POUR INFORMATION

Monsieur BANCU, Echevin, donne les explications.

Le Conseil en prend information.

Voir délibération – folio

4. 2.073.53 - MATERIEL - DEMANDE D'APPUI LOGISTIQUE COMMUNAL DU 9 FEVRIER AU 2 MARS 2015 - ORGANISATION AU PROFIT DU TELEVIE - SUBVENTIONS COMMUNALES - POUR INFORMATION

Monsieur BANCU, Echevin, donne les explications.

Le Conseil en prend information.

Voir délibération – folio

5. 1.851.125 - POPULATION SCOLAIRE - CREATION D'UN DEMI-EMPLOI D'INSTITUTRICE MATERNELLE - POUR RATIFICATION.

Madame GEERAERTS, Echevine, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

6. 1.855.3 - SPORTS - MERITE SPORTIF D'AISEAU-PRESLES - RENOUELEMENT DU JURY - POUR DECISION

Monsieur TAVERNINI, Echevin, donne les explications.

Monsieur MARIQUE, Chef de groupe MR, se propose.

Monsieur CHARLIER, Chef du groupe ENSEMBLE, propose la candidature de Monsieur GROLAUX Jean-Claude.

Monsieur STANDAERT, Chef de groupe PS, propose Madame AZZA Walaba, Messieurs BANCU Daniel et TAVERNINI Jean-Jacques.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

7. -1.75 - REGLEMENT RELATIF A LA DELINQUANCE ENVIRONNEMENTALE - SANCTIONS ADMINISTRATIVES - MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE



**PROVINCIAL EN QUALITE DE FONCTIONNAIRE SANCTIONNATEUR -
CONVENTION - DECISION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, rappelle que la Commune a engagé 2 juristes et se demande si cela était nécessaire considérant que Madame DARDENNE a quitté la Commune et qu'au budget 2015 son remplacement n'est pas prévu ? Elle assurait également la fonction de Conseillère en Prévention. Son remplacement aurait pu être prévu par une bonne gestion des ressources humaines.

Monsieur GRENIER, Echevin, répond qu'il n'a pas été possible de prévoir son remplacement au Budget 2015 par manque de temps Madame DARDENNE ayant informé la Commune de son départ dans le courant du mois de décembre.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**8. -1.75 - REGLEMENT GENERAL DE POLICE - SANCTIONS ADMINISTRATIVES -
MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE PROVINCIAL EN QUALITE DE
FONCTIONNAIRE SANCTIONNATEUR - CONVENTION - DECISION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**9. -1.75 - REGLEMENT RELATIF A LA DELINQUANCE ENVIRONNEMENTALE - VOIRIE
COMMUNALE - SANCTIONS ADMINISTRATIVES - MISE A DISPOSITION D'UN
FONCTIONNAIRE PROVINCIAL EN QUALITE DE FONCTIONNAIRE
SANCTIONNATEUR - CONVENTION - DECISION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**10. -2.082.3 - PERSONNEL COMMUNAL - BRIGADIER - PROMOTION - OUVERTURE
D'APPEL - POUR DECISION.**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, se réjouit finalement à ce que l'on entame la procédure de nomination et espère que cela continuera. Il rappelle que la Commune, par son adhésion au Pacte pour une "fonction publique Solide et Solidaire", perçoit un subside. L'objectif du Collège de diminuer de 10% le personnel communal est atteint, ce qui entraîne une inéquation entre les agents statutaires et temporaires. Il se demande si l'ONSSAPL accepte cette situation ? De nouveau, pour lui, il existe une problématique en ressources humaines dans le cadre de la gestion du personnel.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, demande confirmation du nombre de poste de brigadier concerné ? Si ce poste est ouvert seulement aux statutaires ? Quels sont les délais pour la nomination ? Il prend acte de la garantie qui vient d'être donnée par le Bourgmestre en ce qui concerne l'accord de l'ONSSAPL.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, déclare qu'en ce qui concerne les nominations tout doit être clôturé en 2015 afin de pouvoir créer une nouvelle réserve tant au niveau des employés que des ouvriers.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

11. -1.811.122.53 - ARRETES DU BOURGMESTRE ET ORDONNANCES DU COLLEGE



COMMUNAL – POUR INFORMATION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le Conseil en prend information.

Voir délibération – folio

**12. CIRCULATION ROUTIERE - ORGANISATION DU STATIONNEMENT A ROSELIES
RUE JULES DESTREE**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**13. 2.073.515.12 - ENERGIE - CONSEILLER EN ENERGIE - RAPPORT D'AVANCEMENT
FINAL 2014 - POUR APPROBATION.**

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications et félicite la Conseillère en Energie du travail accompli.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**14. -1.713.- IMPOSITIONS COMMUNALES.- TAXE SUR LES PARCELLES NON BATIES.-
EXERCICES 2014 A 2019.- ABROGATION DE REGLEMENT.- POUR DECISION.-**

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, se réjouit de cette abrogation. Il est toujours plus agréable de voter une abrogation qu'une taxe.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, signale que Monsieur SIDIS, Conseiller MR, avait signalé, au moment du vote de la taxe, qu'il pourrait exister des spéculations immobilières.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, rappelle le refus initial du MR et l'argumentation développée à l'époque par Monsieur SIDIS, Conseiller MR, Celui-ci dénonçait une taxe qui sous le prétexte de lutter contre des spéculations immobilières, frapperait en fait des propriétaires familiaux. Monsieur MARIQUE note que la majorité en arrive, deux ans plus tard à la même conclusion.

Madame MAHIEU, Conseillère ENSEMBLE, demande si des personnes ont déjà été enrôlées ?

Monsieur GRENIER, Echevin, lui répond qu'à sa connaissance aucune personne n'a été enrôlée.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**15. -1.713.- IMPOSITIONS COMMUNALES.- TAXE SUR LES TERRAINS NON BATIS.-
EXERCICES 2014 A 2019.- ABROGATION DE REGLEMENT.- POUR DECISION.-**

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**16. CONVENTION DE MARCHÉ CONJOINT ENTRE LA COMMUNE ET LE C.P.A.S POUR LA
PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC RELATIF A L'EMISSION DE CHEQUES REPAS
ELECTRONIQUES ET D'UN MARCHÉ DE SERVICES RELATIF A LA TELEPHONIE FIXE
ET MOBILE – POUR APPROBATION**

Monsieur VALENTIN, Président du Conseil de l'Action Sociale, donne les explications.



Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

17. - 2.073.526 - RENVOI DU MANDAT N°15/000021 AU COLLEGE COMMUNAL.- COMITE D'ACQUISITION D'IMMEUBLES DE CHARLEROI.- DELIBERATION COLLEGE DU 16 FEVRIER 2015.- POUR RATIFICATION.-

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

18. OBJET : PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 DECEMBRE 2014 - SEANCE PUBLIQUE - POUR DECISION

Le procès-verbal de la séance publique du 19 décembre 2014 est approuvé par 17 oui et 3 abstentions (Mme OZEN, Mrs MARIQUE et HUCQ, excusés).

Voir délibération – folio

19. OBJET : PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JANVIER 2015 - SEANCE PUBLIQUE - POUR DECISION

Le procès-verbal de la séance publique du 26 janvier 2015 est approuvé par 18 oui et 2 abstentions (Mme OZEN, Mr HUCQ, excusés).

Voir délibération – folio

20. POINT SUPPLEMENTAIRE - LE SITE COMMUNAL - WWW-AISEAU-PRESLES.BE - POUR INFORMATION

Monsieur GROLAUX, Conseiller ENSEMBLE, donne les explications.

Monsieur GRENIER, Echevin, lui répond.

Voir délibération – folio

21. POINT SUPPLEMENTAIRE - DECOMPTE ANNUEL DES COLLECTES A PUCES - POUR INFORMATION

Monsieur STANDAERT, Conseiller PS, donne les explications.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, demande que, sans attendre l'AG de juin, le Collège se procure et transmette au Conseil le poids produit par habitants en 2014.

Monsieur GRENIER, Echevin, lui répond.

Voir délibération – folio

22. POINT SUPPLEMENTAIRE - CONSEQUENCES DES TRAVAUX A L'ECOLE DE ROSELIES - POUR INFORMATION

Monsieur SIDIS, Conseiller MR, donne les explications en ces termes :

"Durant les travaux à l'école de Roselies, il semble prévu de délocaliser les classes vers d'autres endroits, notamment l'école du Futur simple, le Salon communal et la Maison Communale d'Accueil de l'Enfance.

Il demande donc à Madame l'Echevin de bien vouloir lui indiquer :

Les lieux finalement retenus pour cette délocalisation provisoire

La disponibilité du bus communal face à cet « éclatement » des classes en différents lieux.

Les éventuelles solutions alternatives en cas de panne ou d'absence du chauffeur ?

Les horaires prévus (matin, soir, temps de midi). S'agira-t-il d'heures normales ou bien les plages horaires scolaires seront-elles rétrécies ? Y aura-t-il une obligation d'arrivée plus tôt en vue d'un retour plus tardif ?



Qu'en est-il en matière de surveillance et de sécurité, tant durant les trajets qu'à l'embarquement et au débarquement ? Qu'en est-il des éventuelles assurances ?

Quid en cas d'adaptation d'horaire résultant d'une nécessité exceptionnelle (arrivée tardive, retour anticipé en cas de problème prévisible, etc.) ?"

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, lui répond.

Voir délibération – folio

23. POINT SUPPLEMENTAIRE - RECOURS AUX SANCTIONS ADMINISTRATIVES COMMUNALES ET IMPACT DE LA LOI DU 24 JUIN 2013 SUR LA POLITIQUE COMMUNALE DE SECURITE - BILAN ET PERSPECTIVES - POUR INFORMATION

Monsieur SIDIS, Conseiller MR, donne les explications en ces termes :

"Le 1er janvier 2014 entrait en vigueur la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales. Celle-ci avait pour objectif de soulager l'appareil judiciaire en renforçant les outils permettant aux pouvoirs locaux de répondre plus efficacement aux incivilités quotidiennes, génératrices d'insécurité.

Il s'agissait là, selon lui, d'une énorme avancée pour les villes et communes, en première ligne dans la lutte contre la délinquance.

Parmi les innovations, Monsieur SIDIS relève notamment la faculté d'infliger des amendes allant jusqu'à 300 euros pour les majeurs et 175 euros pour les mineurs ainsi que le concept de « prestation citoyenne » comme alternative à la sanction financière. La responsabilité était, quant à elle, abaissée à l'âge de 14 ans.

Il interroge Monsieur le Bourgmestre sur le nombre d'actes ayant fait l'objet de sanctions administratives communales au cours des années 2012, 2013 et 2014 ainsi qu'une ventilation par type d'infraction.

Il lui demande par ailleurs s'il envisage de présenter, à court ou moyen terme, un nouveau règlement général de police mis à jour suite aux outils proposés par le législateur fédéral ainsi que le bilan et les perspectives que lui inspire cette législation un peu plus d'un an après son entrée en vigueur."

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, lui répond.

Voir délibération – folio

AINSI FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A AISEAU-PRESLES, LE 05 MARS 2015.

Par le Conseil :

Par ordre,

La Directrice Générale ff,

Le Bourgmestre-Président,

F. SACRIPANTE

J. FERSINI